



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 10 octobre 2024**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Christophe Berthelet	président
		Denis Jotterand	vice-président
	Mme	Simona Korff	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, José Burgos, Enrico Castelli, David-Peter Lê, Didier Martin, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Yannick Dupraz	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projet de délibération :
 - **2024-13** : Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier
7. Présentation du projet de budget 2025
8. Nomination des Président.e.s et Vice-président.e.s du local de vote pour l'année 2025
9. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024**

Enrico Castelli propose trois corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2024 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. **Communications du Bureau du Conseil**

Le **Président** n'a pas de communication du Bureau.

3. **Communications de l'Exécutif**

a) **Séances 2025 du Conseil municipal**

Le **Maire** propose les dates suivantes pour les séances plénières de l'année prochaine : 6 février, 13 mars, 10 avril, 15 mai, **lundi** 2 juin (date fixée par le Conseil d'État pour l'installation du nouveau Conseil municipal), 18 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 4 décembre 2025.

b) **Sortie du Conseil municipal avec les conjoints**

Le **Maire**, qui avait l'habitude d'organiser en fin d'année une sortie du conseil avec les conjoints, rappelle que la date du 12 décembre avait été articulée. L'idée étant d'organiser une croisière sur le lac avec la CGN et une fondue (fromage ou viande) pour terminer en beauté la législature, il propose de basculer cette soirée sur le 14 février 2025, au moment où les croisières recommencent. Il remercie les élus de s'inscrire rapidement lorsqu'ils recevront l'invitation de Sandrine Schweizer.

c) **Soirée publique préélectorale du 11 novembre 2024**

Le **Maire** prie les présidents des différentes commissions de corriger ou modifier rapidement leurs présentations respectives.

d) **Hameaux de Carre d'Aval et de Carre d'Amont**

Voilà une douzaine d'années que la commune travaille sur le déclassement en zones hameaux de Carre d'Aval et de Carre d'Amont, qui se trouvent en zone agricole, ainsi qu'à l'inscription d'un plan de site. Ce dossier, extrêmement complexe, a fait l'objet de nombreux allers-retours entre différentes instances (Confédération, canton, OCAN, OPS). Une soirée publique sera organisée pour les propriétaires et les habitants le 15 octobre à la salle communale (1h30 pour chaque hameau). Les intéressés pourront faire part de leurs remarques ou propositions. La procédure jusqu'au déclassement prendra facilement une année supplémentaire, voire plus en cas d'opposition. La commune n'a quasiment rien à dire sur ces différents périmètres et plans de site, bien qu'elle ait essayé, particulièrement en vue d'aménager un parking public au Carre d'Aval, vu le trafic généré dans ce hameau par le restaurant. À voir si des solutions concrètes émergeront de ces discussions. Le Conseil municipal sera de toute façon tenu informé.

e) Tas de terre sur l'ancien terrain B

Suite à la question, lors de la dernière séance, de Denis Jotterand à propos du dépôt de matériaux d'excavation sur l'ancien terrain B produits par le chantier du 28, route de Gy, les herbes qui poussaient abondamment sur les tas de terre ont été ou seront très prochainement tondues par l'entreprise Pottu & Seitz. Cette entreprise avait été mandatée pour entretenir ces tas de terre quatre fois par année, d'autant que la transmission dans le voisinage de graines peu propices à l'agriculture pourrait poser des problèmes, conclut **le Maire**.

f) Inauguration du bâtiment du XIX^e siècle

Coranda Pierrehumbert se réjouit de confirmer l'inauguration officielle du coworking, de la crêperie, de l'exposition et du bancomat le 20 novembre dès 18h30.

Cette série d'inaugurations sera suivie par une conférence/présentation entre 20h et 21h, dans la salle des combles, de l'inventaire du patrimoine architectural communal réalisé par le canton. Quelques bâtiments remarquables de Meinier seront présentés ; la commune a été identifiée comme une de celles qui possèdent globalement le plus de bâtiments remarquables.

g) Commune en santé

Les questionnaires et formulaires afin de soumettre le dossier de Meinier au label commune en santé ont été dûment remplis. La commune a reçu un préavis favorable, quelques petites précisions étant encore à apporter. Ce label concerne la santé au sens large et pas uniquement sur le plan médical, soit l'implication de toutes les commissions. Dans le cas où la commune serait récompensée, **Coranda Pierrehumbert** propose de coupler la remise de cette distinction des mains du médecin cantonal avec la cérémonie des vœux du Maire, fixée au 14 janvier 2025 à 19h à la salle communale.

h) VéloPartage

Lors de la dernière séance Seymaz-Région, les magistrats ont évoqué la question du VéloPartage. En effet, le canton devant récemment renouveler la convention de concession avec le système Donkey Republic, les communes pouvaient annoncer leur intérêt pour l'extension du réseau avant mi-octobre. Meinier mettra à disposition un espace, encore à déterminer, où un certain nombre de vélos seront déposés. Plus il y aura de communes, plus le maillage sera serré et plus les Meinites pourront utiliser ce nouveau type de transport. Les aspects pratiques sont encore à finaliser, mais la mise en œuvre pourrait survenir début 2025. Le type d'incitation pour encourager la population à utiliser ce mode de transport sera déterminé ultérieurement.

i) Route de La-Repentance

Marc Jaquet a appris aujourd'hui que les grilles entourant les arbres ont été remplacées il y a deux ou trois semaines. Le passage des véhicules ne génère normalement plus de nuisances sonores.

4. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

- ☑ La commission a effectué sa journée routes le 13 septembre dernier. Le responsable des bâtiments communaux étant absent pour raison de maladie, les discussions sur les bâtiments auront lieu lors de notre prochaine commission du 14 octobre.
- ☑ Carrefour Bellebouche/Covéry : Gérard Widmer de l'OCT nous a envoyé plusieurs propositions de modification du carrefour. La commission, qui a validé une des propositions, rencontrera le bureau d'ingénieurs AJS afin de connaître les coûts et possibilités. Pour la réalisation, nous préparerons certainement un crédit d'investissement.
- ☑ Déchetterie chemin du Stade : remplacement de trois containers pour un montant de Fr. 16'000.-.
- ☑ Entretien des routes : des travaux débiteront bientôt, notamment la remise en état d'une partie de la route de Covéry (jusqu'au chemin de la Garmaise), le remplacement de deux regards sur la route de Bellebouche et un sac au chemin des Courtis.
- ☑ Budget 2025 :
 - Tentes 3x3 : achat d'encore une tente. Au total, nous en possédons 11 dont 10 en bon état.
 - Mobilitri : pour 2025, il y aura une augmentation de Fr. 8'000.- (due notamment au retrait des communes de Choulex, Vandœuvres, Cologny, Gy et Hermance).
- ☑ Tournées routes pour travaux en 2025 :
 - Route de Bellebouche : remise en état des bordures sur presque toute la longueur. Au lieu de mettre des troncs sur les bords, nous préférons installer des piquets en acacias. Nous attendons les devis et également l'autorisation des propriétaires et de l'État.
 - Chemin des Foulis : recharger les trous en remblais matière du Salève.
- ☑ Tailles de branches sur la commune :
 - Plusieurs arbres au bord des routes doivent être taillés. Les propriétaires seront informés. Il s'agit du chemin des Terres-Noires, du chemin de Trémoulin et de la route du Carre d'Aval.
- ☑ Entretien des ponts : en 2025, nous effectuerons des travaux d'entretien sur le pont de Fiez et le pont de Corsinge.

Simona Korff souhaiterait savoir quelles communes sont restées dans le groupe Mobilitri.

Marc Jaquet répond qu'il s'agit de Jussy, Presinge, Puplinge, Collonge-Bellerive, Corsier, Meinier et Anières. Cette dernière souhaitait se retirer mais a décidé de rester une année supplémentaire dans le groupement pour attendre le résultat du futur appel d'offres. Les magistrats se reverront cet automne. En plus de l'augmentation usuelle de Mobilitri, qui avait quelque peu sous-estimé les charges d'entretien, le retrait des quatre communes a eu une légère incidence sur les coûts. Le contrat de Mobilitri se terminera le 31 octobre 2025. Cas échéant, Meinier cherchera une autre solution moins coûteuse. Les essais et expériences des quatre communes seront source d'enseignement pour les autres.

Enrico Castelli demande quelles dispositions ont prises ces communes.

Marc Jaquet répond que Gy, et probablement Hermance, reviendront aux levées au porte-à-porte. Choulex et Vandœuvres s'associent pour mettre sur pied une déchetterie fixe ouverte une à deux fois par mois.

Denis Jotterand souhaiterait connaître les nouveaux horaires d'ouverture de Mobilitri.

Ceux-ci ont déjà été réduits à quatre jours sans que cela suscite de remarques des usagers, indique **Marc Jaquet**. Les horaires seront peut-être un peu réduits. Mais jusqu'au 1^{er} novembre 2024, les onze communes font encore partie du groupe.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 24 septembre dernier.

- Concernant le centre du village, le prochain groupe de pilotage aura lieu le 25 novembre à 18h30, à la salle du Tilleul.
- Cela fait maintenant une année que Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre ont repris la gestion de la galerie Le Coin du Centre. Selon eux, le temps mis à disposition pour cette tâche est important et le budget permettant son bon fonctionnement est considéré comme insuffisant. La commission reconnaît le travail formidable qui a été fourni et, à la majorité, souhaite continuer la collaboration actuelle avec un budget alloué à la hausse pour cette année.
- Le théâtre d'enfants et d'adolescents Théâtrechamp viendra présenter son spectacle « Elles sont héroïques » à la salle communale le 15 février 2025. Ce spectacle rend hommage à quelques femmes suisses exceptionnelles.
- Pour cette fin de législature, nous souhaitons organiser quelque chose de différent qui permet de combiner le repas et la sortie des aînés. Nous travaillons sur l'organisation de cette journée qui aura lieu le jeudi 27 mars 2025.
- Pour finir, la commission dans sa majorité préavise favorablement le budget 2025.

c) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

- Nous ne nous sommes pas réunis depuis le dernier conseil mais, lors de mon précédent rapport, j'ai omis de mentionner que nous nous étions également retrouvés le 18 juin 2024. À cette occasion, Loren Manceaux, du Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO), nous a présenté les résultats de son étude sur la trame noire. La commission doit encore réfléchir et discuter des actions à entreprendre à la suite de ce rapport. Cependant, nous avons déjà convenu de collaborer avec le CCO pour organiser une conférence et une balade acoustique le 11 avril 2025, dans le cadre de La nuit est belle !
- Le 30 septembre, je me suis rendue à la cérémonie de remise des prix de la 23^e édition du concours cantonal du développement durable qui récompense chaque année des projets et des réalisations exemplaires. Je souhaite souligner deux lauréats en lien avec notre commune. Tout d'abord, la distinction cantonale a été attribuée à un projet innovant de sensibilisation à l'écologie industrielle dans la zone industrielle du Bois-de-Bay à Satigny : ZIBAY Ecoparc – Pneus Claude SA fait partie des huit entreprises engagées. Enfin, une mention spéciale a été décernée à trois professionnels de la santé à Genève, dont la professeure Johanna Sommer de la Maison de la Santé à Meinier, pour leur campagne « 12 mois – 12 actions », qui propose des gestes concrets pour améliorer à la fois la santé humaine et celle de la planète.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab annonce que l'EJC se réunira le 14 octobre prochain.

b) Finances (FIN)

Enrico Castelli ne souhaite pas répéter ce que dira le Maire sous le point 7. Il lira donc ultérieurement son rapport.

d) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 7 octobre.

- Lors de cette séance, nous avons étudié et statué sur les demandes de soutien financier dans le domaine sportif ; nous avons également détaillé le budget et, pour finir, nous nous sommes attelés à l'organisation du marché de Noël qui aura lieu le 28 novembre de 16h à 21h.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)**

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif à la séance du 27 août 2024.

Lors de cette séance, le budget 2025 est examiné et approuvé par le Conseil de Fondation. Avec un total de charges de Fr. 1'802'200.- et un total de revenus de Fr. 1'898'000.-, un résultat positif de Fr. 95'800.- est projeté.

Un point de situation sur l'avancement des travaux du projet route de Gy 28 est effectué. Certaines modifications et améliorations au gré des réflexions et des réunions avec les architectes interviennent, notamment dans les plans des futurs appartements. Plusieurs d'entre vous étaient présents : la pose de la première pierre a été célébrée aujourd'hui même.

Concernant le Parking du Chat et le squattage des places réservées aux locataires, des plaquettes « place privée, interdiction de stationner » ont été commandées et seront fixées sur chaque place louée. Par ailleurs, deux nouvelles caméras de surveillance ont été posées et une caméra a été déplacée pour optimiser son utilisation.

b) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif à la séance du 28 août 2024.

Lors de cette séance, le projet du Groupe Konstructa est présenté au Conseil de Fondation. Les points saillants du projet sont les suivants :

- Sous-sol : l'office cantonal des transports (OCT) a prescrit un nombre fixe de 273 places, incluant les parkings extérieurs et intérieurs, pour les bâtiments du Cercle des Agriculteurs (CAGE) et du Groupe Konstructa. Le premier niveau de sous-sol sera semi-public pour répondre aux besoins du Cercle et le second niveau accueillera des parkings privés.
- Étages : les lots seront commercialisés et aménagés au gré du preneur. Les étages comprennent des patios côté Jura et seront coordonnés avec le bâtiment du CAGE tout comme les retraits en attique.
- Concept énergétique : le bâtiment sera aux normes HPE. Le coût induit par le label THPE a été jugé trop important pour l'équilibre financier du projet. Le bâtiment sera équipé de

deux pompes à chaleur air-eau en toiture ainsi que d'une pompe à chaleur eau-eau en sous-sol pour l'eau chaude sanitaire. La discussion reste néanmoins ouverte sur la meilleure solution selon la décision d'une éventuelle participation de la Fondation.

- Concept architectural : les façades sont prévues en tôle nervurée de couleur bronze, accompagnées de moucharabiehs et d'un pan de façade végétalisé côté Alpes. La carrosserie Maffioli devrait en principe être relocalisée au pignon côté Genève, à l'abri de la route de Compois.

À l'issue de la présentation, afin de soutenir la transition énergétique, le Conseil de la Fondation approuve le principe d'octroyer une subvention à hauteur de 50 % du surcoût d'un concept pompe à chaleur eau-eau en sous-sol avec sondes géothermiques pour toutes les nouvelles constructions dans la zone, sous réserve de l'accord du SAFCO ou de toute autre autorité compétente en la matière.

c) **Fanfare**

Enrico Castelli n'a pas de nouvelles particulières qu'il puisse annoncer.

d) **Groupelement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos donne lecture de son rapport.

Le comité du GICSR s'est réuni le 16 septembre 2024 à la mairie de Collonge-Bellerive, mais je n'ai pas pu y participer.

- Le président du TC de Collonge, Fabrizio Cassano, a accueilli le comité du GICSR dans les installations du TC pour la visite du court de padel. Il a présenté l'installation qui est très demandée, précisé les dimensions et un budget prévisionnel.

Une discussion aura lieu lors du prochain comité sur l'éventuelle acquisition d'un terrain de padel à Rouelbeau.

- Le budget 2025 du groupelement a été préavisé favorablement. Il a été intégré dans le budget de la commune qui vous sera présenté sous le point 7.
- Les terrains de pétanque seraient à rénover. Deux devis ont été demandés à Pottu & Seitz et José Gomez. Les services techniques de la commune ont remplacé les billots de bois entourant les terrains ; il est décidé de ne rien entreprendre cette année.
- Concernant la transformation du terrain A en synthétique, aucun recours n'a été déposé. Les travaux débiteront début avril et se termineront fin septembre 2025.
- M. Michela a expliqué les circonstances du cambriolage du restaurant le Rouelbeau lors du week-end du Jeûne Genevois.

Le Président rappelle que la bâche et les sangles utilisées sur le toit pour éviter des infiltrations d'eau appartiennent aux pompiers. Il ne faudrait pas les jeter après les travaux de réparation.

e) **GIPE** (Groupelement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat donne lecture de son rapport.

Le Conseil du GIPE s'est réuni le lundi 2 septembre.

Le budget 2025 a été validé.

Corinne Gicquel, directrice de la crèche, a fait part de sa satisfaction sur cette rentrée qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions pour accueillir les nouvelles familles et leurs enfants :

- Le taux d'occupation s'élève à 89,34 % avec, pour Meinier, 23,78 sur les 26 places qui lui sont allouées ;
- l'équipe éducative est au complet ;
- les deux nouvelles éducatrices engagées sont bien intégrées et contentes de leur travail, tout comme les apprenties qui complètent l'équipe.

L'équipe se réjouit de quelques événements passés ou à venir :

- le 24 septembre : soirée rencontre avec les pédiatres de la Maison de Santé sur le thème du sommeil ;
- le 14 novembre : accueil de quatre jeunes hommes à qui seront présentés les métiers de la petite enfance dans le cadre de la journée « Futur en tout genre » ;
- toujours en novembre, une journée pédagogique sur le langage des signes est prévue ; est également prévu un accompagnement à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques avec des intervenants externes proposant des outils pour mieux les accueillir.

Enfin, cette année, la crèche fêtera l'Escalade le 12 décembre mais ne prévoit pas de fête de Noël.

f) Communes-École

Paola Sanz Velasco donne lecture de son rapport ; la réunion s'est déroulée le 28 août à Bois-Caran et était suivie d'un repas à Meinier.

Claire Berthelet a présenté le bilan de l'année 2023-2024.

Inscriptions pour l'année 2023-2024 :

- Pour le 1^{er} semestre par rapport à 2022-2023 : 20 cours et ateliers ouverts en plus et 166 inscriptions confirmées supplémentaires.
- Pour le 2^e semestre par rapport à 2022-2023 : 10 cours et ateliers ouverts en plus et 109 inscriptions confirmées supplémentaires.

Total pour l'année 2023-2024 :

- Le nombre total d'inscriptions confirmées est de 1'866, contre 1'591 pour l'année précédente (275 inscriptions supplémentaires).
- Un résultat positif d'environ Fr. 20'000.- est prévu pour le bilan financier définitif qui sera présenté lors de l'assemblée générale de novembre.

Bilan des journées « Portes ouvertes » :

- Les journées portes ouvertes se sont déroulées du 13 au 16 mai dernier. Environ 50 personnes y ont assisté. Les retours des participants ont été positifs.

Catalogue et inscriptions pour 2024-2025 :

- 1'759 exemplaires ont été distribués aux ménages des communes partenaires les 12 et 13 août.
- Les inscriptions ont été ouvertes en ligne le 20 août à 8h.

Inscriptions au 28 août 2024 :

- 838 inscriptions enregistrées (contre 776 en 2023-2024).
- 23 cours complets (contre 20 en 2023-2024).

Programme des cours et ateliers 2024-2025 :

- 180 cours et ateliers sont proposés cette année, contre 164 en 2023-2024. 44 nouveautés cette année : 17 nouveaux cours, 27 nouveaux ateliers.
- Nouveaux créneaux horaires offerts dans les communes de Meinier, Collonge-Bellerive, Choulex, Puplinge, et au collège de Bois-Caran. Répartition des élèves par commune (2023-2024) :
- répartition des élèves inscrits par commune pour l'année 2023-2024 : pour Meinier, 92 pour la période 1, 91 pour la période 2, 183 au total.

Total inscriptions traitées : 1'096 pour la période 1, 993 pour la période 2, total d'inscrits 2'089.

g) **Pompiers**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

L'effectif de la compagnie se modifie quelque peu, avec trois démissions prévues pour la fin de l'année : les sapeurs Thomas Carreira et Boris Balli, qui ont quitté la commune pour des raisons professionnelles, ainsi que l'aspirant Mathieu Dela Salla, qui renonce à suivre l'école de formation.

La CP36 s'est dotée d'un nouveau programme informatique, Lodur, qui permet de stocker les données personnelles, les heures de travail ainsi que de gérer le matériel, les véhicules et les locaux. À terme, il pourra être relié aux sapeurs-pompiers professionnels.

Enfin, la compagnie tient à remercier la Mairie pour l'effort financier consenti en vue du remplacement partiel des appareils respiratoires devenus obsolètes et non conformes aux normes.

6. **Projet de délibération**

- **2024-13** : Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier

Le Président rappelle que les élus ont tous reçu les modifications proposées.

Michel Vazquez ajoute que les changements principaux sont surtout induits par l'instauration d'un Conseil administratif pour la prochaine législature. En adaptant le règlement, il a remarqué quelques détails qui n'étaient plus tout à fait d'actualité. Théoriquement, le règlement ainsi modifié devrait correspondre aux usages du prochain conseil.

Simona Korff pense que quitte à modifier le règlement, autant réfléchir aussi sur le fond. Elle aurait pour sa part quelques remarques de cohérence et propositions, qu'elle résume.

Michel Vazquez recommande de ne pas trop alourdir les chapitres du règlement, car l'annexe permet d'énumérer les possibilités spécifiques par rapport à l'ordre du jour.

Simona Korff trouverait plus inclusif et plus ouvert d'inscrire dans le règlement toutes les possibilités offertes aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux. Elle suggère de prendre un peu plus de temps pour modifier le règlement et d'attendre que les élus transmettent leurs éventuelles remarques au Bureau.

Michel Vazquez se propose de condenser les remarques des uns et des autres et de renvoyer un projet pour la prochaine séance du conseil.

Boris Aellen, qui serait favorable au renvoi de ce projet de délibération, suggère de créer peut-être une commission ad hoc afin de travailler sur ce règlement pour lequel il utiliserait l'écriture épïcène. Il aurait lui aussi certaines propositions.

Michel Vazquez attendra volontiers la version épïcène de Boris Aellen. Il ne faut pas oublier qu'à trop alourdir le règlement du Conseil municipal, la gestion deviendrait extrêmement complexe, car tout point non mentionné pourrait poser problème. Le règlement du Conseil municipal devrait être assez simple afin de permettre une grande ouverture d'action.

Enrico Castelli rappelle que ledit règlement se réfère aussi à la LAC B 6 05 et à d'autres textes supérieurs. Typiquement, le droit de pétition est inscrit dans la LAC B 6 05 ; inscrire obligatoirement ce point à l'ordre du jour ne servirait à rien, puisque les pétitions doivent impérativement être traitées. De plus, les questions écrites sont prévues dans le point divers. Il faut que les élus gardent à l'esprit le contexte légal, qui est déjà assez précis.

Michel Vazquez suggère aux élus de comparer leurs propositions avec la LAC B 6 05 afin de ne pas trop alourdir le règlement du Conseil municipal.

Simona Korff relève que le règlement est un document adapté à la commune, simple et que tous les concernés liront. Alors que tous les élus n'ont pas forcément lu la LAC B 6 05.

Coranda Pierrehumbert explique que les articles qui figurent déjà dans la législation cantonale ne sont pas censés être répétés dans le règlement du Conseil municipal, qui fait référence à la LAC B 6 05. Il ne faudrait pas commencer à broder pour un usage pratique ce règlement d'application, qui est un texte fondateur, et ne pas oublier que le Conseil municipal est sans parti politique, ce qui lui donne une certaine souplesse. Il suggère aux élus de transmettre leurs modifications, questions ou suggestions à Michel Vazquez ; celles-ci seront étudiées par l'Exécutif et le Bureau qui proposeront une version adaptée.

David-Peter Lê souligne que le texte de la LAC B 6 05 tient sur neuf pages. Il espère que tous les élus l'ont lu, sinon cela le choquerait.

Marc Jaquet relève à son tour que le Conseil municipal n'a pas de partis politiques. Il a la chance de fonctionner simplement. Un règlement trop cadré risquerait de générer des blocages.

Le Président annonce que la délibération et le règlement modifié seront soumis au vote du conseil lors de la prochaine séance. Il remercie les élus de transmettre leurs propositions à Michel Vazquez.

7. Présentation du projet de budget 2025

Pendant que Virginie Favre distribue le projet de budget ainsi que les investissements 2025, **le Maire** explique que la situation de la commune est quelque peu délicate, au niveau financier. Les projections fiscales de l'AFC pour 2024 ne sont pas très bonnes, car elles font apparaître une baisse de Fr. 250'000.- et aucun correctif. Cela signifie que pour 2024, la commune devrait connaître une baisse de Fr. 700'000.- de revenus par rapport au budget. Les projections de l'AFC pour 2025 sont similaires. Vraisemblablement, des contribuables ont dû récemment quitter Meinier. L'Exécutif reprendra contact avec l'AFC en octobre afin d'évaluer s'il s'agit d'une situation conjoncturelle ou structurelle.

Les résultats fiscaux de la commune ont déjà connu des hauts et des bas. Un certain nombre de chantiers sont en cours ou annoncés, ce qui amènera de nouveaux habitants. Le budget 2025 prévoit un excédent de charges. La décision de Nathalie Fontanet de couper 10 % dans les

revenus communaux, sans en avoir préalablement discuté avec l'ACG, pose passablement de problèmes à différentes communes, notamment sur la rive gauche.

Grâce à la RFFA, Meinier a pendant cinq ans la possibilité de présenter un budget déficitaire pour autant que celui-ci ne dépasse pas Fr. 164'000.-. Dans ce cas, la commune n'aura pas à présenter un plan de redressement quadriennal qui la contraindrait à des coupes beaucoup plus drastiques. D'où l'objectif de trouver une ligne médiane, à savoir ne pas augmenter le centime additionnel en 2025 et ne pas tenir compte de la votation cantonale du 24 novembre dans le projet de budget 2025.

Le Maire souligne qu'un budget est avant tout un plan d'intention. La commission FIN a accepté de suivre l'Exécutif dans cette ligne, sachant que la commune est plutôt économe.

Le Maire passe en revue le projet de budget 2025 en relevant les éléments significatifs.

Sylvie Barbat s'étonne du budget de Fr. 13'000.- prévu pour le fonctionnement de la galerie Le Coin du Centre.

Le Maire explique que ce budget a été discuté au sein de la COSC, qui l'a préavisé favorablement à la majorité. L'Exécutif souhaitait que cette offre culturelle puisse se donner le temps d'exister, afin de déterminer s'il fallait ou pas la pérenniser.

Sylvie Barbat, qui ne remet nullement en cause les qualités et l'investissement des concernés, trouve cette charge un peu excessive.

Coranda Pierrehumbert rappelle que ce montant correspond à la moitié du temps que ces derniers consacrent à la galerie. De plus, lors de la création du Coin du Centre, il y a près de dix ans, les coordinateurs des galeries de Corsier ou d'Anières étaient rémunérés. Meinier avait réussi jusqu'à présent à trouver des bénévoles pour gérer sa galerie. Les seules personnes qui ont répondu au dernier appel étaient Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre. Ceux-ci se sont rendu compte, après avoir géré le Coin du Centre bénévolement, que pour arriver à une programmation régulière, ils devaient investir plus de temps qu'imaginé. Cela a amené à cette discussion au sein de la COSC. Avec cette galerie, la commune dispose d'un super outil qui bénéficie à la population, aux artistes et à l'école. Il n'y avait pas d'autre solution que ce partenariat pour cette infrastructure communale. Il n'a jamais été question de municipaliser les personnes qui gèrent la galerie.

Sylvie Barbat compare ce chiffre avec son investissement en tant que Conseillère municipale et présidente de commission (manifestations, rapports, PV, etc.). La question n'est pas du tout de rémunérer ou pas les intéressés, qui font du très bon travail, mais juste le montant.

Valérie Sella explique que cette proposition de l'Exécutif de garder cette galerie pérenne a suscité des questions au sein de la COSC, qui a rendu un préavis favorable à la majorité. Sans Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre, la commune n'aurait personne pour faire vivre le Coin du Centre, qui commence à avoir du succès. Il serait dommage d'abandonner cet investissement à la fin de la législature sans laisser à cette galerie la possibilité de se développer encore plus. Le budget sera rediscuté l'année prochaine. De plus, une partie du produit des ventes est redistribuée à la commune (Fr. 2'500.- cette année).

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'il faut aussi déduire les émoluments de location de la galerie.

Valérie Sella souligne les liens avec l'école, car les classes visitent aussi le Coin du Centre qui leur offre une ouverture à l'art et à la culture.

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de lieux culturels, festifs ou associatifs, dans la région. Le montant de Fr. 13'000.- ne lui paraît pas très élevé par rapport à ce que de tels lieux culturels coûtent aux autres communes.

Sur une question de **David-Peter Lê, Coranda Pierrehumbert** confirme que le tarif des consultations, chez Trois-Chêne Emploi, a augmenté.

Le Maire ajoute que cette charge, communiquée par les Trois-Chêne, permet aux Meinites en recherche d'emploi de bénéficier des prestations de Trois-Chêne Emploi.

Boris Aellen demande d'où proviennent les revenus liés à Mobilitri.

Des levées sur appel refacturées aux habitants qui ne sont pas à mobilité réduite (Fr. 3'000.-) et de la subvention cantonale (Fr. 9'000.-), énumère **Marc Jaquet**.

À l'issue de cette présentation, **le Maire** répète qu'il s'agit d'un budget intentionnel. Il espère que les circonstances, en 2025, feront plutôt pencher la balance du bon côté. Une éventuelle hausse du centime additionnel serait malheureusement plutôt à envisager en 2026, si la situation ne s'arrangeait pas. Il reste néanmoins assez confiant.

Pour terminer, il détaille brièvement le budget d'investissement 2025, ceux-ci étant bien moins nombreux que l'année précédente.

Enrico Castelli donne lecture du rapport de la FIN, qui s'est réunie le 1^{er} octobre :

« La commission s'est réunie le 1^{er} octobre pour l'examen du budget 2025 et a approuvé ce dernier.

En premier lieu, je remercie Virginie Favre pour son excellent travail et ses explications toujours aussi claires et précises.

Avec un total des charges de Fr. 9'116'489,04 et un total des revenus de Fr. 8'955'554,60, le budget 2025 prévoit un résultat négatif de Fr. 160'934,44.

La situation est particulière, cette année. Les projections sur les rentrées fiscales sont plus basses que l'an passé de Fr. 250'000.-. De plus, à la suite de la décision du canton de baisser les impôts pour les personnes physiques dès 2025, les rentrées fiscales pourraient encore diminuer de Fr. 450'000.-. Le manque combiné serait ainsi de Fr. 700'000.- par rapport à 2024. Pour l'heure, il n'est pas souhaité d'augmenter la valeur du centime. L'idée est d'attendre de voir l'impact réel de ces modifications avant de prendre des décisions.

Considérant ces éléments, le budget a été finalisé avec les stratégies suivantes :

- La présentation d'un budget déficitaire en restant sous la limite de Fr. 164'000.-, soit le montant autorisé pour un dépassement de charges par le canton afin de ne pas avoir à présenter un plan quadriennal de redressement.
- La baisse d'impôts annoncée par le canton (Fr. 450'000.-) n'est pas intégrée dans le budget, car soumise au vote au mois de novembre.
- L'inscription d'un correctif d'impôts sur les personnes physiques sur les années antérieures de Fr. 100'000.- (1,6 %)
- Un prélèvement sur le bénéfice de la FIM de Fr. 100'000.-.

Le total des investissements nets pour l'année 2025 est projeté à Fr. 3'002'800.- et comprend notamment la transformation du terrain A en terrain synthétique (Fr. 2'200'200.-), l'aménagement du cimetière (Fr. 280'000.-) et la réfection des éclairages du CSR (Fr. 800'000.-). »

Enrico Castelli ajoute que la FIN a revu point par point les différentes lignes budgétaires, la trésorerie, les dettes et emprunts de la commune. L'ensemble des points ont été approuvés par la commission.

Le Maire remercie Enrico Castelli et Virginie Favre, qui est toujours de bon conseil. La commune a une dette de 17,4 mios (patrimoine administratif), avec un taux moyen pondéré de 1,28 %, ce

qui est assez remarquable compte tenu de la conjoncture. Les finances de la commune sont extrêmement bien gérées et anticipées grâce au travail quotidien de Virginie Favre. Il est très rassurant pour les autorités communales de s'appuyer sur son expertise, conclut **le Maire** en remerciant encore chaleureusement Virginie Favre.

8. Nomination des Président.e.s et Vice-président.e.s du local de vote pour l'année 2025

Aucun Conseiller municipal ne faisant acte de candidature, **le Président** indique que l'équipe actuelle a accepté de poursuivre ses activités en 2025. Il s'agit de : Émile Negro (Président), Adrien Negro (suppléant), José Menendez (Vice-président) et Thomas Menendez (suppléant).

L'équipe est élue en bloc et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 16 CM présents). L'ensemble du Conseil municipal remercie chaleureusement ces quatre Meinites de s'investir ainsi pour la commune.

9. Divers

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h16.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 14 novembre à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

.....

Simona Korff

Christophe Berthelet